



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Nadine de LAJUDIE

Présents : Mmes Laurence BOUCHARD, Isabelle DUCHEMIN, Nadine de LAJUDIE, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSE SCHOFF, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

Excusés : Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN)

Absents : /

Lors de la séance du **29 septembre 2022 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la mairie salle du conseil, a étudié les dossiers suivants :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 juillet 2022
- 2) **Remplacement du CNAS** : Le maire rappelle, que suite à l'étude réalisée en 2021 afin de parvenir à une solution plus efficiente en matière d'aide sociale aux agents de la collectivité et de gestion de la dépense publique, l'adhésion au CNAS avait été résiliée. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de mettre en place des bons d'achat ou chèques cadeaux d'une valeur de 170 € par année. Pourront bénéficier de ces prestations :
 - Les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ou de détachement ;
 - Les agents contractuels ou intérimaires en activité recrutés sur un emploi permanent de plus de 6 mois.
- 3) **SEMCODA – modification de la garantie d'emprunt** - L'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières d'un prêt, initialement garanti par la commune de LENT. Le conseil municipal a donné son accord.
- 4) **CESSION DE TERRAIN** - Le Maire informe l'assemblée qu'une demande a été formulée par la propriétaire de la parcelle riveraine cadastrée section A N°1135, demeurant 1078 Grande Rue 01240 Lent, celle-ci souhaite faire régulariser l'entrée de sa propriété section A « la Prairie » N°1100 propriété de la commune.

Un bornage a été effectué le 24 juin 2022.

Le but de ce bornage est de régulariser l'entrée de cette propriété. En effet, une partie du portail et du chemin d'accès sont sur la parcelle riveraine cadastrée A N°1100, propriété de la commune de LENT.

La nouvelle limite est définie entre la haie et la clôture existante afin de correspondre au mieux à la limite de fait.

Le plan de bornage permet de repérer sans ambiguïté la position de ces limites et des sommets définis par le procès-verbal du géomètre.

8) TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE - Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de redéfinir les tarifs des concessions du cimetière communal. La dernière délibération date du 26 octobre 2017. La commission cimetière s'est réunie le 22 septembre 2022 afin d'étudier les nouveaux tarifs. Elle a examiné les charges liées à l'entretien, notamment la nouvelle réglementation qui interdit le désherbage chimique du cimetière ce qui entrainera de nouvelles dépenses, ainsi que les charges liées aux futures reprises de concessions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe comme suit les nouveaux tarifs des concessions du cimetière communal à compter de ce jour :

CONCESSIONS nouvelles et renouvellement – 2m x 1m	TARIFS
15 ANS	300 €
30 ANS	600 €
COLOMBARIUM nouvelles et renouvellement	
15 ANS	600 €
30 ANS	800 €
CAVURNES nouvelles et renouvellement	
15 ANS	500 €
30 ANS	700 €
JARDIN DU SOUVENIR	
Avec ou sans plaque et gravure	100 €

9) Demande de subvention pour l'installation de store à l'école maternelle

Le Maire rappelle à l'assemblée que la salle de repos à l'école maternelle n'est pas équipée de store et qu'il est nécessaire d'effectuer cette installation afin de permettre le rafraichissement de la salle par forte chaleur.

Pour ce faire, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) ou (DSIL) et de tout autre financeur.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES		MONTANT	TAUX
ECOLE MATERNELLE salle de repos installation d'un store	6 006.83 € HT		
Fonds propres		4204.78	70 %
Etat DETR - DSIL		1802	30 %
Total des subventions publiques		1802	30 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte l'opération d'installation de store dans la salle de repos de l'école maternelle et les modalités de financement,

APPROUVE la demande de subvention pour le projet ci-dessus, auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR ou DSIL et de tout autre financeur,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

10) SEMCODA - Le Maire rappelle à l'assemblée, que la commune est propriétaire de l'immeuble RIVET pour 4 lots sur 6. Les deux autres lots appartiennent à SEMCOCA.

La commune gère le chauffage et l'électricité de l'immeuble et chaque année, elle établit un état de répartition des charges à la Semcoda. Celles-ci sont divisées par millième.

Ces charges se composent du remplissage de la cuve de fioul, de l'entretien de la chaudière et de l'électricité.

Après discussion avec la Semcoda, il serait souhaitable d'entretenir l'allée par le passage d'une entreprise de nettoyage. La commune prendra en charge cet entretien et le rajoutera sur l'état de répartition des charges de l'immeuble Rivet de l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONFIRME qu'un état de répartition des charges de l'immeuble Rivet soit établie chaque année à la Semcoda, afin de refacturer les charges de fioul, d'entretien de la chaudière, de l'électricité et du nettoyage de l'immeuble.

CHARGE le Maire de faire procéder à l'émission des titres correspondants.

Questions diverses :

- La gestion des salles communales fera l'objet d'une prochaine délibération
- EDF – la proposition de pilotage intelligent des bâtiments communaux est à l'étude
- Une demande d'emplacement a été sollicitée pour l'implantation d'un distributeur de sacs granulés. Le conseil municipal a émis un avis défavorable.

- Alfa3a : la commune souhaite refacturer l'électricité des bâtiments occupés. Le dossier est à l'étude, ainsi que le prêt de salles supplémentaires.
- FNACA : le Maire donne lecture d'une lettre de remerciement de la FNACA concernant la subvention octroyée par la commune pour l'achat de nouveaux drapeaux
- SALLE POLYVALENTE : les tables du bar ont été changées cet été
- Le 24 septembre 2022 a eu lieu l'inauguration des terrains de tennis en présence des différents partenaires ayant octroyé une subvention à la commune
- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : ce plan est à consolider dans un délai de 2 ans. Une réunion est prévue à la salle des fêtes le jeudi 13 octobre 2022 à 18h en présence des services de l'état.
- Une réunion publique est programmée à la salle des fêtes le 4 novembre 2022 à 19h
- Le marché de Noël et le feu d'artifices auront lieu le 26 novembre 2022
- L'aménagement du carrefour des alouettes est à l'étude
- Le repas du CCAS est prévu le 3 décembre 2022
- Les vœux du Maire auront lieu le 11 janvier 2022 à 19h à la salle des fêtes
- Date des prochains conseils municipaux : 20 octobre, 24 novembre, 20 décembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30